



Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)

Procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2012

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Liste de présence :

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	<input checked="" type="checkbox"/>
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BRITZ Joseph	Éducation Nationale	
DELVAUX Léon	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
ENGELDINGER Roland	MAE, Direction 2	Excusé
FABER Léon	MAE, Direction 2	<input checked="" type="checkbox"/>
FRANCK Pierre	Économie et Commerce extérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/>
GENGLER Bob	Fonction publique	Excusé
GOERENS Pierre	Service des Médias et des Communications	
JACOBY Arsène	Finances	Excusé
KASS Ralph	Égalité des Chances (suppl.)	
NEYENS Michel	Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PESCH Elisabeth	Direction de l'Immigration (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
PROMMENSCHENKEL Sylvie	Direction de l'Immigration	Excusée
SCHLIM Romain	Administration du personnel de l'État (suppl.)	
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHWEICH Claude	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
THILL Jacques	État (suppl.)	
WAGENER Raymond	Inspection générale de la Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Yolande	Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
WEYRICH Marc	Logement	<input checked="" type="checkbox"/>
ZECHES Barbara	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

En guise d'introduction, la Présidente du CID salue la bienvenue à tous les délégués faisant désormais partie du Comité et présente la nouvelle équipe de la Direction de la coopération au développement.

Conformément à la pratique habituelle, le nouveau CID continuera à se réunir cinq fois par année. Une session annuelle sera réservée au Cercle des ONG.

1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est approuvé.

2. Nouvelle base légale :

La nouvelle base légale à prendre en considération pour les travaux du CID est constituée par l'article 50 de la loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire et le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement.

Parmi les nouveaux éléments figurant dans ledit règlement grand-ducal, il y a lieu de noter que tous les ministres, y inclus le Premier Ministre, ont été appelés à désigner un délégué des départements de leur ressort pour participer au CID. En outre, un rapport annuel sur les travaux du CID devra être effectué avec une attention particulière accordée à la cohérence des politiques pour le développement. Ce rapport sur l'état des lieux des travaux du CID figurera dans le prochain rapport annuel de la coopération au développement.

Les membres du CID sont invités à faire part de leurs réflexions quant aux différentes activités du CID et au canevas dudit rapport lors des prochaines réunions du CID.

3. Cohérence des politiques pour le développement

La brochure du Cercle des ONG relative au baromètre 2012 de la cohérence des politiques pour le développement équitable et durable est brièvement présentée par la Présidente. Cette brochure, qui a été envoyée par email à tous les membres et membres suppléants du CID en vue de la prochaine réunion avec le Cercle des ONG, regroupe les sujets de préoccupation de ce dernier.

S'agissant du commerce équitable dans les services publics, la Présidente rappelle que ce sujet a été abordé pour la première fois lors du CID de juillet 2010 suite à la demande de l'ONG Transfair de contacter les différents ministères et administrations afin de dresser un état des lieux sur le recours aux produits « fairtrade » comestibles et

produits du terroir. A ce sujet, un questionnaire a été élaboré et, sur décision du Conseil de gouvernement, envoyé au mois de juillet dernier aux différents ministères, administrations, départements, communes, établissements et services publics.

La Présidente informe que l'objectif principal d'une certaine façon été atteint, à savoir que les ministères, administration, communes et établissements publics ont été sensibilisés à la consommation des produits équitables, ce que le Ministère de l'Égalité des Chances peut confirmer. Un nombre important de questionnaires ont été renvoyés au MAE, mais force est de constater que les réponses diffèrent les unes des autres en qualité, sont parfois approximatives, ce qui rend quasi impossible une analyse appropriée.

Lors de la discussion à ce sujet et s'agissant plus précisément du contenu du questionnaire, certains délégués (Ministère des Finances, Ministère de l'Agriculture) ont regretté que ce questionnaire n'ait pas été discuté en détail au sein même du CID avant son envoi. Les réponses de certains établissements publics ou administrations montrent qu'il y a un manque d'informations relatif à la définition du terme « fairtrade ». Le Ministère de la Famille déplore d'ailleurs que la définition du mot « fairtrade » ne figure pas explicitement dans ledit questionnaire, ce qui peut conduire à une certaine confusion au moment de remplir le formulaire. Le Ministère du Développement durable fait savoir que les produits portant l'emblème du « fairtrade » sont souvent plus chers que les autres produits et que par conséquent, les ministères, administrations et établissements publics sont souvent contraints d'acheter d'autres produits moins chers.

Au sujet du label « fairtrade » la Présidente rappelle que la lettre de Madame Jacobs fait référence au site internet de Fairtrade sur lequel on peut trouver aussi bien la définition du terme de « fairtrade » que d'autres informations utiles concernant ces produits équitables. Le Ministère de l'Égalité des Chances demande d'envoyer également le questionnaire à la centrale d'achat du gouvernement. Un exemplaire de la lettre de Madame Jacobs et du questionnaire de Transfer sera envoyé par courriel aux membres du CID.

Pour ce qui est de la marche à suivre, le CID retient qu'une évaluation demeure difficile vu les réponses trop divergentes, voire insatisfaisante. Malgré tout, il se propose de dresser dans un premier temps un bilan des réponses obtenus qui, après l'avoir discuté au sein du CID et revu par le Ministère du Développement durable, pourra ensuite être présenté au Conseil de gouvernement. L'ONG pour sa part ne va pas recevoir l'ensemble des questionnaires, tels qu'initialement prévu, mais recevra, après examen du CID, une analyse générale de la campagne de sensibilisation et des différents types de réponses obtenues.

Concernant la cohérence des politiques en général, la Présidente propose qu'à l'avenir le CID devienne proactif et ait son propre agenda pour mieux répondre aux préoccupations de la société civile. Il propose également de se pencher sur la faisabilité

d'une fiche d'impact pour le développement durable à inclure dans toute démarche législative. Il s'agit de sensibiliser les différents ministères, de mettre en oeuvre la cohérence des politiques au niveau national, suivant le modèle des obligations au niveau européennes dans le cadre du traité de Lisbonne. Le CID y reviendra lors d'une prochaine réunion.

Sous ce même point, le Ministère de la Santé propose comme sujet à discuter éventuellement lors d'une prochaine session du comité, la coopération entre les ministères et la Direction de la coopération en matière de différents sujets thématiques (ex. santé, éducation, gestion de l'eau, protection sociale...) et la mise à disposition d'experts pour une évaluation informelle ou une assistance technique en vue de soutenir la coopération luxembourgeoise dans ces différents domaines. La Présidente explique qu'elle est favorable à une telle discussion mais qu'il sera préférable de la mener au niveau bilatéral car tous les ministères présents au CID ne sont pas concernés au même titre par un sujet donné.

3. Santé et sécurité au travail

Ce point figure à l'ordre du jour suite à la demande du Cercle des ONG sollicitant une exception aux obligations de l'Inspection du Travail et des Mines relatives à la sécurité et la santé des travailleurs au lieu de travail (loi de 1994). Comme nombre d'ONG, surtout les plus petites, ne disposent souvent pas des moyens financiers nécessaires pour équiper leurs bureaux, le Cercle cherche à sensibiliser le CID de la problématique financière de ces petites ONG.

Etant donné l'absence d'un représentant de l'administration concernée, le MAE consultera l'ITM et le Ministère du Travail pour clarifier si cette loi s'applique également pour des ONG composées intégralement ou en partie de bénévoles et/ou dans des locaux privés. Il en informera les délégués lors du prochain CID.

4. Examen des pairs du Comité d'Aide au Développement (CAD)

Cet exercice de contrôle de la coopération au développement, qui a lieu tous les quatre années, a débuté au printemps et doit normalement être clôturé le 22 novembre prochain. La Présidente rappelle, qu'en avril dernier, le CID a également rencontré les examinateurs grecs et espagnols et experts du CAD. A noter que le Luxembourg, ensemble avec les Etats-Unis, fait partie des examinateurs pour la coopération française.

La MAE informe, qu'au début du mois de novembre le projet de rapport du CAD sera publié. Par la suite, le MAE se rendra à Paris pour présenter ses observations quant au

projet de rapport et devra répondre aux différentes questions du CAD. Ces questions portent également sur la cohérence des politiques.

D'une manière générale et d'après les échos obtenus, la Présidente ajoute que ce rapport devrait être plutôt positif, notamment pour ce qui est de la structure de la coopération et la mise en place de procédures précises et de stratégies sectorielles et horizontales. Le CAD a aussi analysé en détail les travaux de LuxDev et sa coopération avec le Département.

5. Rapport annuel 2011

La Présidente présente brièvement le rapport 2011, qui a aussi été présenté aux membres de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés. Lors de la déclaration sur la coopération à la Chambre des députés le 10 octobre dernier, on a pu constater un large soutien pour la politique poursuivie.

Le rapport 2011 précise que l'année dernière, l'APD luxembourgeoise s'est établie à 294,32, mio. d'euros et, exprimée en pourcentage du revenu national brut, elle s'est élevée à 0,97% en 2011, donc légèrement en dessous du 1%. Cette baisse relative s'explique d'une part par un RNB 2011 plus élevé que prévu lors de la conclusion des négociations budgétaires en 2010, de l'autre par une série de remboursements sur le Fonds. Sur le plan international, le Luxembourg consolide sa position et se situe au troisième rang derrière la Norvège (1,02%) et la Suède (1%), devant le Danemark (0,86%) et les Pays-Bas (0,75%).

Concernant la répartition de l'APD, il y a lieu de noter que près de 85% relève des articles et du fonds géré par la Direction de la coopération au développement du MAE (248 mio. euros) et que les autres 15% sont principalement financés par le Ministère des Finances, en coopération en particulier avec les institutions financières internationales et avec les banques de développement régionales. 70% de l'APD sont destinés à l'aide bilatérale et 30% aux projets multilatéraux. En outre, 20% de l'APD est géré par les ONG, aussi bien pour ce qui est du cofinancement de projets, que pour les accords-cadres et l'aide humanitaire. Malgré les critiques de l'OCDE, la Présidente précise que cette spécificité luxembourgeoise sera maintenue car les ONG sont un outil essentiel pour sensibiliser l'opinion public au développement et de permettre de donner à la population la possibilité de participer au développement.

Pour la première fois, le rapport annuel comprend aussi une partie relative au CID. Le rapport 2012 fera état des travaux du comité dans un chapitre à part.

Une copie du rapport 2011 est distribuée aux membres du CID. A l'adresse www.cooperation.lu ou avec l'application du rapport annuel pour l'Ipad, il est également possible de naviguer facilement entre les différents chapitres du rapport annuel.

6. Rétrospective sur les Assises de la coopération 2012

La Présidente informe que la session 2012 des Assises de la coopération luxembourgeoise s'est tenue les 17 et 18 septembre à Luxembourg et a abordé les sujets de l'insécurité alimentaire, physique, politique et juridique. Trois tables rondes thématiques ont eu lieu auxquelles ont participé des personnes de haut niveau de différentes organisations onusiennes (Michel Sidibé, directeur exécutif de l'ONUSIDA, António Guterres, haut-commissaire aux Réfugiés, et Christine Beerli, vice-présidente du CICR), des députés, les responsables de la Direction de la coopération et des bureaux de la Coopération luxembourgeoise, de même que les responsables de l'agence d'exécution LuxDev, des représentants des pays partenaires et de plusieurs ONG luxembourgeoises.

Une session supplémentaire consacrée à la sécurité et la souveraineté alimentaire a été organisée par le Cercle des ONG.

7. Divers

Pour la prochaine réunion les délégués sont invités à faire des suggestions quant aux sujets à inscrire à l'ordre du jour. Dans un premier temps, il est retenu d'ajouter à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CID le sujet relatif aux « projets financés par la Coopération luxembourgeoise en matière de lutte contre la traite des êtres humains ».

<p>Pour mémoire, la prochaine réunion du CID en présence du Cercle des ONG se tiendra le Mardi, 18 décembre 2012 à 14h30</p>

Document(s) distribué(s) :

Par le MAE :

- Rapport annuel 2011
- Brochure du Cercle des ONG relative au baromètre 2012 de la cohérence des politiques pour le développement équitable et durable (envoi par email)
- Lettre de Madame Jacobs et questionnaire relatifs à l'état des lieux sur la consommation actuelle de produits Fairtrade dans les ministères, administrations et établissements publics (envoi par email)